EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 117 !

Ouvrez l'œil, tendez l'oreille : un cambriolage peut être détecté à temps. En cas de doute, appelez immédiatement la police au 117.

Exemples de situations suspectes

- Des personnes inconnues rôdent dans votre quartier.
- Des véhicules inconnus sillonnent votre quartier, en repérage.
- Vous entendez des bruits inhabituels de vitres brisées ou de coups dans une porte.

On peut se protéger contre les cambriolages !

De simples mesures techniques peuvent suffire à réduire efficacement les risques de cambriolage : Demandez conseil au poste de police le plus proche. Consultez aussi les recommandations de la Prévention Suisse de la Criminalité pour sécuriser votre domicile, sur **www.skppsc.ch**.

Quand vous quittez votre domicile :

- Fermez toujours la porte d'entrée à clé.
- Fermez les fenêtres et les portes qui donnent sur un balcon ou une terrasse.
- Ne laissez pas de fenêtre ouverte en imposte.
- Laissez une lumière allumée pour simuler une présence.
- Ne laissez aucun indice d'absence.
- En cas d'absence prolongée, informez votre voisinage.

Faites preuve de vigilance !
C'est ainsi que vous contribuez à prévenir les cambriolages.

VOTRE POLICE

cambriolage.info